



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2024
Français
Original : anglais

Situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2729 \(2024\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 avril 2025 le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et prié le Secrétaire général de lui rendre compte de l'exécution du mandat de la Mission tous les 90 jours. Il présente les faits nouveaux intervenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que la situation humanitaire et la situation des droits humains, et fait le point sur les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission du 16 juillet au 15 octobre 2024.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Le lendemain de la signature, le 15 juillet, d'un ensemble de protocoles (le consensus Tumaini) par les participants à la médiation de haut niveau pour le Soudan du Sud, connu sous le nom d'« Initiative Tumaini », le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition) s'est retiré de la délégation du Gouvernement provisoire d'union nationale revitalisé auprès de l'Initiative au motif que les négociations tenues à Nairobi s'étaient écartées de leur objectif et fragilisaient l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

3. Du 22 au 25 juillet, le médiateur en chef de l'Initiative Tumaini, Lazarus Sumbeiywo, et la délégation du Gouvernement ont rencontré la présidence à Djouba pour avoir un échange de vues sur les moyens de faire concorder l'Initiative et l'Accord revitalisé. Le 13 août, l'ensemble des parties à l'Accord revitalisé ont remis au Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, un document attestant que les parties s'étaient entendues pour affirmer que l'Initiative devait compléter, et non remplacer, l'Accord revitalisé.

4. Du 12 au 15 août, des pourparlers consultatifs ont eu lieu à Rome, sous les auspices de la Communauté de Sant'Egidio, avec les dirigeants de l'opposition qui avaient refusé de participer aux négociations de Nairobi pour des raisons de sécurité, à savoir le chef militaire du Front de salut national, Thomas Cirilo, le chef du Mouvement national sud-soudanais pour le changement, Alex Yatta, et le chef du Mouvement démocratique national-Front patriotique, Emmanuel Ajawin. Ceux-ci ont



fait savoir dans la foulée qu'ils n'adhèreraient pas à l'Initiative Tumaini, car celle-ci visait à relancer l'Accord revitalisé, qu'ils n'avaient jamais soutenu.

5. Le 6 août, le Président de la Commission électorale nationale a annoncé que l'inscription des électeurs et les autres activités préélectorales ne pouvaient pas commencer sans que le Gouvernement n'alloue des fonds supplémentaires, et fait savoir que seule une fraction des fonds avait été reçue. De même, le 12 août, le Président de la Commission nationale de révision de la Constitution a indiqué que le manque de moyens financiers n'avait pas permis de progrès notables.

6. Le 14 août, la présidence a sollicité les conseils techniques des organes électoraux et des institutions chargées de la sécurité concernant la faisabilité de la tenue des élections et l'établissement d'un calendrier et d'un budget réalistes.

7. Le 16 août, le Comité permanent de haut niveau a rencontré des représentants des organes électoraux et des institutions chargées de la sécurité et leur a demandé de faire le point sur l'exécution de leurs mandats respectifs, y compris les tâches inachevées, ainsi que le calendrier et le budget nécessaires pour les mener à bien. Les rapports ont été présentés au Comité national de transition le 29 août. Le 10 septembre, le Comité permanent de haut niveau a compilé les rapports des organismes concernés et signé le document final, qui a été soumis à l'examen de la présidence.

8. À sa réunion du 3 septembre, la direction du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité a indiqué avoir reçu des informations « anecdotiques » sur le déploiement des Forces unifiées nécessaires, sans plus de précisions sur les chiffres. Au 19 septembre, le déploiement restait constitué de huit bataillons et se limitait à l'armée.

9. Le 13 septembre, sur la base des recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent de haut niveau, la présidence a annoncé un allongement de deux ans de la période de transition de l'Accord revitalisé, les élections étant reportées à décembre 2026. Le manque de financement a été invoqué comme principale raison du report de la mise en œuvre de l'Accord.

10. Le 18 septembre, le Président de la République sud-africaine, Cyril Ramaphosa, a félicité les parties à l'Accord revitalisé d'être parvenues à cette décision par consensus. Le même jour, les ambassades d'Allemagne, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de France, de Norvège, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que la délégation de l'Union européenne au Soudan du Sud ont exprimé leur déception vis-à-vis du report. Le 19 septembre, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la MINUSS ont publié une déclaration commune dans laquelle elles ont demandé au Gouvernement de relancer la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Le même jour, la Commission de l'Union africaine a réclamé des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et exhorté toutes les parties prenantes à se concerter pour organiser des élections transparentes et crédibles. Le 23 septembre, le Secrétaire exécutif de l'IGAD a demandé de redoubler d'efforts et d'allouer suffisamment de ressources pour mener à bien les tâches inachevées grâce à l'allongement de la période de transition.

11. Le 7 octobre, comme suite à la demande du Président de procéder à un examen de l'ensemble des protocoles Tumaini, le Comité permanent de haut niveau a paraphé un document contenant son évaluation à cet égard et ses recommandations quant aux moyens de faire concorder les initiatives de paix Tumaini et l'Accord revitalisé. Le secrétaire du Comité, Martin Elia Lomuro, a déclaré que le rapport portait sur les

recommandations tirées du processus Tumaini, principalement sur les protocoles de partage du pouvoir qui étaient en contradiction avec l'Accord revitalisé.

Autres faits nouveaux survenus sur le plan politique

12. L'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée a adopté des textes législatifs sur la gestion financière et la justice transitionnelle, à savoir le projet de loi de 2024 portant modification de la loi relative au Bureau national de statistiques de 2018, le projet de loi de 2024 portant modification de la loi de 2012 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la loi de 2024 relative aux marchés publics et à la cession d'actifs, le projet de loi de 2024 relatif à la Commission de contrôle et d'affectation des crédits budgétaires et autres ressources financières, le projet de loi de 2024 relatif à la Commission vérité, réconciliation et apaisement et le projet de loi de 2024 relatif à l'Autorité d'indemnisation et de réparation. Elle a également ratifié la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. En ce qui concerne le projet de loi de 2024 portant modification de la loi relative à la sécurité nationale de 2014, qui conserve des dispositions controversées conférant au Service national de sécurité des pouvoirs d'arrestation, le Président Kiir s'est gardé d'exprimer des réserves, malgré les demandes de certains partis politiques, de la société civile et de la communauté internationale. Le 13 août, le porte-parole de l'Assemblée a déclaré que le projet de loi était entré en vigueur.

13. Au cours de la période considérée, M. Kiir a procédé à des changements à des postes clés à la tête de l'État, notamment le Ministre des affaires présidentielles, le Vice-Ministre de l'intérieur, le Vice-Gouverneur de l'État d'Équatoria-Occidental, le Gouverneur de l'État de Ouarrap et le Directeur général du Bureau de la sécurité intérieure du Service national de sécurité, entre autres. Sept jours après sa nomination initiale, Akol Koor Kuc a été destitué de la fonction de Gouverneur de l'État de Ouarrap par M. Kiir. Celui-ci a également remplacé le commandant de la Garde présidentielle, connue sous le nom de division Tigre.

Activités menées et faits nouveaux au niveau régional

14. Dans le cadre des efforts menés par le Soudan du Sud pour rétablir la paix et la stabilité au Soudan, M. Kiir a rencontré le commandant adjoint des Forces d'appui rapide, Abdelrahim Hamdan Dagalo, le 18 juillet à Djouba. Le 16 septembre, le Président du Conseil souverain de transition du Soudan et chef des Forces armées soudanaises, le général Abdel Fattah al-Burhan, s'est rendu à Djouba pour des discussions bilatérales, notamment sur la reprise des exportations de pétrole depuis le Soudan du Sud.

15. Le 24 juillet, M. Kiir s'est rendu en Afrique du Sud pour une rencontre avec M. Ramaphosa concernant la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, l'Initiative Tumaini et les relations bilatérales. Le 11 août, à Kigali, il a assisté à l'investiture de Paul Kagame à la suite de sa réélection à la présidence du Rwanda et s'est entretenu avec lui au sujet de la paix et de la stabilité régionales ainsi que des relations bilatérales. Le 26 août, il s'est rendu à Nairobi pour assister au lancement de la campagne de l'ancien Premier Ministre de la République du Kenya, Raila Amolo Odinga, qui brigue la présidence de la Commission de l'Union africaine.

16. Du 1^{er} au 8 septembre, M. Kiir a assisté au Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine 2024 à Beijing et tenu des discussions bilatérales avec le Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping.

17. Le 17 septembre, le Ministre djiboutien des affaires étrangères, Mahamoud Ali Youssouf, s'est rendu au Soudan du Sud pour discuter des problèmes que connaît la région et des relations bilatérales.

18. Le 14 octobre, des représentants des Gouvernements soudanais et sud-soudanais ont annoncé, à l'issue d'une réunion tenue à Port-Soudan, que l'oléoduc avait été réparé et qu'il était techniquement prêt pour la reprise des exportations de pétrole depuis les champs pétrolifères du Haut-Nil.

Situation économique

19. Au cours de la période considérée, la livre sud-soudanaise est restée instable, fluctuant entre 5 000 et 4 000 livres pour 1 dollar des États-Unis sur le marché non officiel, en raison des faibles réserves de devises étrangères détenues par la Banque du Soudan du Sud. Cette situation fait suite à la forte dépréciation que connaît la devise sud-soudanaise depuis janvier, lorsque le taux de change était de 1 200 livres pour 1 dollar, une chute de 258 %. L'appréciation de la monnaie, jusqu'à 4 000 livres pour 1 dollar en septembre, a été attribuée à des interventions de la Banque. Au 15 octobre, le taux officiel s'élevait à 2 954 livres pour un dollar, soit un écart de 46 % entre le taux de change officiel et le taux de change non officiel.

20. Selon le Bureau national de statistique, l'inflation annuelle a continué d'augmenter, atteignant 107,3 % en juillet, contre 1,6 % un an auparavant. Les denrées alimentaires étaient moins accessibles du fait de la forte augmentation des prix des produits de base comme le sorgho, le blé, l'huile et la farine. Selon le *Sustainable Development Report 2024* (Rapport sur le développement durable 2024), le coût du panier de dépenses minimum est ainsi passé de 122 235 livres en décembre 2023 à 410 314 livres en septembre 2024. La proportion de la population vivant avec 2,15 dollars par jour est passée de 41 % en 2011 à 79 % en 2024. Cette situation exacerbe les inégalités de genre et la vulnérabilité des femmes face aux violences sexuelles et fondées sur le genre résultant du stress économique, d'un accès limité aux ressources et du manque de dispositifs de soutien.

21. Le 25 septembre, le Ministre des finances et de la planification a présenté à l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée le projet de budget pour l'exercice 2024/25. Les dépenses prévues s'élèvent à 4 200 milliards de livres (1 651 millions de dollars) et les recettes à 2 300 milliards de livres (893 millions de dollars), ce qui correspond à un déficit budgétaire de 1 900 milliards de livres (758 millions de dollars, soit 46 %), les recettes pétrolières ayant diminué de 70 % depuis la rupture de l'oléoduc. Dans le projet de budget, la priorité est donnée au paiement des traitements, à l'agriculture et à la fourniture de services sociaux de base. Une discipline budgétaire et monétaire sera indispensable, ce qui nécessitera une gestion transparente des revenus pétroliers et des taux de change.

III. Situation en matière de sécurité

22. Les violences se sont poursuivies au cours de la période considérée, en particulier dans les zones frontalières des États de Ouarrap et des Lacs, ainsi que dans ceux de l'Équatoria-Oriental et de Jongleï. La situation en matière de sécurité sur le territoire du Soudan du Sud a continué d'être marquée par des violences intercommunautaires liées au bétail et par des attaques de représailles, en particulier dans les régions de Bahr el-Ghazal et du Haut Nil. Dans la région de l'Équatoria, la période considérée a été marquée par une augmentation des opérations des Forces sud-soudanaises de défense du peuple contre l'accaparement des terres par le Front de salut national et les conflits transfrontaliers, en particulier dans l'Équatoria-Central et l'Équatoria-Oriental, qui a entraîné des pertes civiles et des déplacements de population, exacerbant encore les préoccupations liées à la protection des civils.

Région du Haut Nil

23. Dans la région du Haut Nil, un bombardement aérien sur Khor Tombak par les forces armées soudanaises a fait craindre un débordement du conflit soudanais au Soudan du Sud. L'attaque, qui aurait visé des soldats des Forces armées soudanaises ayant fait défection pour les Forces d'appui rapide, a entraîné la mort de deux mineurs. Par ailleurs, les tensions sont restées vives dans le comté de Nasser, où de nouvelles échauffourées entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et de jeunes Nuer armés ont été signalées entre le 14 et le 17 juillet. Les affrontements ont fait huit morts, dont trois officiers des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, et six blessés, et causé des déplacements de civils. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement et la MINUSS pour améliorer la situation, notamment grâce à un cessez-le-feu entre les parties au conflit, les relations entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les jeunes Nuer armés restent fragiles en raison d'une méfiance mutuelle et de revendications non satisfaites. La MINUSS a poursuivi le dialogue avec les parties prenantes concernées au niveau national et à l'échelon des États.

24. Dans l'État de l'Unité, entre le 5 et le 15 août, les forces du général Simon Maguek Gai ont été soumises à une vérification dans leur totalité, et les jeunes armés de la milice Terchuong ont été contrôlés en vue de leur désarmement, de leur démobilisation et de leur éventuelle intégration dans les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Les antécédents d'environ 7 000 soldats ont été vérifiés dans les comtés de Rubkona, Guit et Koch.

25. Par ailleurs, entre le 9 et le 11 août, des jeunes armés du comté de Rubkona ont attaqué des habitants d'Aliny, dans le comté de Pariang (Zone administrative de Ruweng), faisant sept morts, dont deux assaillants, et six blessés ; en outre, des centaines de têtes de bétail ont été volées, mais elles ont par la suite été récupérées. Ces attaques ont continué d'alimenter la méfiance entre la Zone administrative de Ruweng et l'État de l'Unité.

Région de l'Équatoria

26. Depuis le 17 juillet, les actions menées par le Front de salut national dans les États de l'Équatoria-Oriental et de l'Équatoria-Central ont fait au moins 61 victimes civiles et se sont soldées par l'enlèvement de 58 personnes, dont des travailleurs humanitaires. Bien que la plupart des personnes enlevées aient été libérées ou se soient échappées, les opérations menées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple contre le Front de salut national ont continué de susciter des inquiétudes en matière de protection des civils. Du 4 au 6 août, des affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national dans le comté d'Ikotos (Équatoria-Oriental) ont fait des victimes civiles et provoqué des déplacements. Des campagnes de harcèlement et des villages incendiés dans le cadre d'opérations visant à lutter contre le Front de salut national dans la région auraient donné lieu à des combats. Le 9 octobre, trois attaques distinctes menées dans le comté de Djouba par l'ancien commandant du Front de salut national, le général de brigade Kenyi Warrior, et les Forces unies de salut national, commandées par le général John Kenyi Loburon, ont fait 14 morts. La MINUSS a poursuivi le dialogue avec les autorités locales, les commandants des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les autorités religieuses afin de désamorcer les tensions, de faciliter la libération des personnes enlevées et de répondre aux préoccupations liées à la protection des civils. Le 17 juillet et le 11 octobre, elle a publié des communiqués de presse condamnant cette vague d'attaques.

27. Les conflits fonciers transfrontaliers avec l'Ouganda et l'Éthiopie ont resurgi. Ainsi, deux de ces conflits ont été signalés dans l'Équatoria-Oriental, respectivement

les 20 et 22 juillet, faisant 14 morts au total et entraînant le déplacement de populations le long des frontières.

28. Dans l'État de l'Équatoria-Occidental, la situation de sécurité le long de la frontière avec la République centrafricaine dans le comté de Tamboura est restée tendue. Parallèlement, dans la ville de Yambio, le meurtre d'un soldat des Forces unifiées nécessaires le 22 août a déclenché des affrontements entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) le 25 août, ce qui a conduit les Forces sud-soudanaises de défense du peuple à renforcer leur présence et à mener des opérations de désarmement dans cette ville et aux alentours. Ces opérations se seraient accompagnées d'actes de harcèlement, y compris des viols et des sévices. Bien que les tensions se soient apaisées avec l'arrestation du suspect dans le meurtre perpétré le 22 août, la situation a suscité des craintes parmi la population civile.

Région de Bahr el-Ghazal

29. Dans le grand Tonj (État de Ouarrap), les violences communautaires ont continué. Les populations Thiik et Luanyjang se sont affrontées en juillet, août et octobre, chaque attaque venant en représailles de la précédente, faisant plus de 114 morts et 82 blessés. En outre, des routes auraient été fermées pour isoler la communauté Luanyjang, ce qui a poussé les membres de la communauté Luanyjang à Djouba à déposer auprès du Gouvernement une demande visant à créer une zone administrative séparée.

30. Le long des frontières des États de Ouarrap, des Lacs et du Bahr el-Ghazal occidental, les cas de violence intercommunautaire ont diminué. Le 27 juillet l'État des Lacs a vu une recrudescence des violences entre les Ngok Dinka et les Rup Dinka, faisant 4 morts et 11 blessés.

IV. Situation humanitaire

31. En raison du phénomène El Niño, qui est censé se maintenir jusqu'en novembre, le Soudan du Sud reçoit des quantités de précipitations supérieures à la moyenne depuis le mois de mai, le plus fort des précipitations étant attendu pour la fin du mois d'octobre. Des pluies abondantes et un important déversement d'eau dans le Nil provenant du lac Victoria, en Ouganda, ont provoqué des inondations dans tout le pays. Selon le Centre satellitaire des Nations Unies, environ 900 000 personnes pourraient être exposées aux inondations. Au 15 octobre, les inondations avaient touché environ 893 000 personnes dans 42 comtés. Elles ont causé le déplacement de plus de 241 000 personnes cherchant à s'abriter sur des terrains plus élevés, dans 16 comtés.

32. En raison des fortes pluies et des inondations, 15 grands itinéraires de ravitaillement sont devenus impraticables, affectant les régions du Haut Nil et de Bahr el-Ghazal. Les acteurs humanitaires ont été contraints de se rabattre sur les transports aériens et fluviaux, solutions coûteuses et peu fiables.

33. Depuis que le conflit a éclaté au Soudan en avril 2023, le Soudan du Sud a vu affluer 830 944 personnes fuyant la guerre, une population équivalente à plus de 6 % des 12,4 millions d'habitants du Soudan du Sud. Les partenaires humanitaires continuent d'apporter de l'aide, notamment en assurant la tâche critique de transporter les rapatriés et les réfugiés depuis les centres de transit. Depuis le début du conflit, l'ONU a aidé 319 975 rapatriés à atteindre leur destination finale.

34. La situation en matière de sécurité à l'échelon infranational est restée instable, compliquant encore plus les activités humanitaires. Le 17 août et le 1^{er} octobre, le

comté de Tonj-Est (État de Ouarrap) a connu des violences intercommunautaires qui ont fait plusieurs morts et blessés, provoqué le déplacement de plus de 10 000 personnes et entraîné des destructions matérielles. Un entrepôt humanitaire contenant plus de 20 tonnes de denrées alimentaires aurait été pillé et aurait subi de graves dommages. Des affrontements similaires ont eu lieu les 14 et 15 août dans le comté de Nasser (Haut-Nil), provoquant le déplacement d'un nombre indéterminé de civils et contraignant les organisations humanitaires à suspendre leurs activités pour des raisons de sécurité. Le 15 août, l'escalade des menaces contre le personnel a conduit Médecins Sans Frontières à suspendre les services de santé et à déplacer le personnel du comté d'Ulang (Haut-Nil).

35. Les crises sanitaires s'aggravaient également, plus de 1 300 cas d'hépatite E ayant été signalés dans l'État de l'Unité depuis l'apparition de la maladie en février, principalement dans le camp de déplacés de Bentiu et dans les villes de Rubkona et de Bentiu. Le 17 juillet, une flambée épidémique du virus de l'hépatite E liée à l'afflux de personnes en provenance du Soudan a été déclarée dans la Zone administrative d'Abyei. Au 15 octobre, sur les 98 échantillons soumis à un test de dépistage de la mpox, 97 s'étaient révélés négatifs, le dernier continuant de faire l'objet d'une surveillance, selon le Ministère de la santé.

36. Le Soudan du Sud est demeuré l'un des endroits les plus dangereux pour les travailleurs humanitaires. Les contraintes d'accès persistantes ont gravement entravé les efforts faits pour atteindre les personnes les plus vulnérables. Entre le 16 juillet et le 15 octobre, 118 cas de restriction d'accès à l'aide humanitaire ont été signalés, y compris les obstacles bureaucratiques et physiques et les atteintes à la sécurité. La situation en matière de sécurité le long de la route Djouba-Nimule, après l'attaque d'un car de voyageurs le 24 septembre, menace gravement l'approvisionnement en marchandises du marché de Djouba. Les enlèvements de personnel humanitaire contre rançon a conduit une organisation non gouvernementale internationale à suspendre ses services de santé dans le comté de Yei, réduisant ainsi l'accès de la population aux soins de santé.

37. Dans le Plan de réponse aux besoins humanitaires 2024, 1,8 milliard de dollars sont prévus pour aider 6 millions de personnes au Soudan du Sud. Au 15 octobre, le Plan n'était financé qu'à 57,2 % (1,2 milliard de dollars). En raison de ce manque, les partenaires humanitaires ont classé leurs activités par ordre de priorité, en se concentrant sur les zones les plus vulnérables.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et au processus de paix

38. L'équipe de direction de la MINUSS a continué d'offrir ses bons offices au moyen de concertations avec la Présidence, les partis, les parties prenantes de l'Initiative Tumaini, le mécanisme trilatéral et d'autres partenaires. Le mécanisme trilatéral, composé de l'Union africaine, de l'IGAD et de l'ONU, a continué de plaider pour que des mesures soient prises dans les 10 grands domaines prioritaires qui appellent des décisions pour mettre en place une constitution permanente et préparer les élections. À cet égard, le 15 juillet, les représentants du mécanisme trilatéral ont rendu visite au Conseil des partis politiques dans le cadre d'une série d'échanges avec les principales institutions électorales menés afin d'évaluer l'état de préparation et de déterminer à quel niveau un soutien peut être apporté.

39. Du 10 au 13 septembre, la MINUSS a organisé, en coopération avec la Fondation Max Planck pour la paix internationale et l'état de droit, un atelier sur le

fédéralisme et le partage du pouvoir à l'intention de la Commission nationale de révision de la Constitution. L'atelier a réuni 77 participants (dont 22 femmes), parmi lesquels la direction, le secrétariat et des commissaires de la Commission nationale, des universitaires, des représentants de la société civile et des représentants du Ministère des affaires fédérales et du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles. Les participants ont réfléchi au transfert de pouvoirs politiques dans le cadre du fédéralisme et aux moyens d'améliorer la compréhension des principes du processus d'élaboration d'une constitution permanente.

40. La Mission s'est efforcée de créer un climat propice aux élections en favorisant l'espace civique et politique et le renforcement des institutions. Elle a animé un atelier les 7 et 8 août à l'intention des dirigeants de la Police nationale sud-soudanaise sur la sécurité et la planification des élections et sur la violence faite aux femmes lors des élections, puis a contribué à l'élaboration d'un plan global de sécurité des élections. Le 5 septembre, elle a aidé la Commission électorale nationale à régulariser les réunions virtuelles mensuelles avec les hauts comités électoraux des États. Les 8 et 11 octobre, elle a soutenu un atelier d'initiation à l'échelle nationale organisé à l'intention des hauts comités électoraux des États, afin de leur présenter les principes fondamentaux de l'administration électorale, les cadres juridiques et l'éducation civique et électorale.

41. La Mission a apporté son appui à trois forums de partis politiques tenus au niveau de l'État de l'Unité (17 et 18 juillet), de l'Équatoria-Occidental (7 et 8 août) et de l'État de Jonglei (24 au 26 septembre). Les forums, qui ont rassemblé 294 participants (dont 77 femmes), notamment des membres d'organisations de la société civile, des partis politiques, des fonctionnaires des États, des organismes de sécurité, des chefs religieux et des autorités coutumières, ont abouti à l'adoption de communiqués communs présentant des recommandations aux fins du renforcement de l'espace civique et politique, notamment de l'application d'un quota de 35 % pour une véritable participation des femmes. Ils ont également été des lieux d'échanges constructifs, dépassant les clivages politiques, entre divers groupes de parties prenantes, qui se sont engagés à donner suite aux résolutions qu'ils ont adoptées. Ainsi, dans l'Équatoria-Occidental, le Conseil des ministres a approuvé à l'unanimité le communiqué, tandis que le Gouverneur a publié une déclaration à l'intention de tous les organismes de l'État appelant à un espace civique et politique ouvert.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

42. Dans le cadre de ses activités de protection des civils, la Mission a exécuté six programmes visant à atténuer les conflits intercommunautaires. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, le 17 juillet, la Mission et ses partenaires ont facilité un dialogue intercommunautaire entre les communautés Balanda de Kpaile et Luo de Rocrocdong afin que les 68 participants (dont 12 femmes) puissent aplanir leurs différends concernant les frontières et les ressources naturelles. Le dialogue a permis aux deux communautés de discuter de leurs divergences de vues et de se mettre d'accord sur des questions essentielles, et a donné lieu à des recommandations mutuellement acceptées tendant à régler les différends et à promouvoir la coexistence pacifique. Dans l'Équatoria-Occidental, la Mission a diffusé des messages de paix dans le comté de Tamboura adressés à 200 participants (dont 100 femmes) pour désamorcer les tensions intercommunautaires entre les Azande et Balanda. Cela a fait suite au report, pour des raisons de sécurité, d'une conférence de paix, à la demande du Commissaire du comté de Tamboura. Dans les États des Lacs et de l'Unité, la MINUSS a facilité un dialogue de paix transfrontalier entre les communautés Nuer et Dinka, à l'intention de 77 participants (dont 7 femmes), afin de régler les conflits émergents attribués à la

concurrence pour les ressources et aux vols de bétail, ce qui a débouché sur un accord de paix.

43. Pour régler les conflits persistants imputés aux violences liées à la classe d'âge parmi les Murle, la MINUSS a appuyé deux conférences sur les classes d'âge dirigées par l'Administrateur en chef de la Zone administrative du Grand Pibor et tenues à Likuangole et Gumuruk, du 26 au 31 juillet et du 6 au 8 août, respectivement. Les participants aux conférences se sont penchés sur les moyens de lutter contre l'insécurité, notamment avec les États voisins de Jongleï et de l'Équatoria-Oriental, ce qui a débouché sur les principaux résultats suivants : les participants se sont engagés à mettre fin aux conflits liés à la classe d'âge et aux attaques transfrontalières contre les communautés voisines, à démanteler les campements pastoraux par classe d'âge au plus tard en janvier 2025 et à restituer les enfants et les femmes enlevés. Par la suite, la MINUSS a facilité le retour dans leur famille, dans l'État de l'Équatoria-Oriental, de 11 enfants toposa (dont 3 filles), qui se trouvaient à Pibor.

44. La MINUSS a renforcé les capacités de 62 dirigeants communautaires et représentants de collectivités territoriales et d'organisations communautaires (dont 7 femmes) en matière de protection des civils dans la Zone administrative du Grand Pibor et dans l'État de Ouarrap. Elle a collaboré avec cinq comités de protection de la population locale dans l'État de l'Équatoria-Occidental pour renforcer les dispositifs d'alerte rapide. Treize projets à effet rapide ont été livrés dans l'ensemble du pays, à savoir trois écoles primaires, un système d'énergie solaire, un pont, un palais de justice, le bureau d'un procureur et les logements d'un juge et d'un procureur, la rénovation de la résidence d'un juge, un poste de police, un centre de justice, un établissement pénitentiaire, des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans un établissement pénitentiaire, un centre communautaire pour la paix et un centre polyvalent pour les jeunes. La Mission a facilité le lancement de deux formations professionnelles, destinées à 80 participants (dont 40 femmes) dans le comté de Wulu (État des Lacs), le 23 juillet, et à 50 participants (dont 24 femmes) à Tamboura (Équatoria-Occidental), le 13 août, dans le but de renforcer la résilience et de réduire la violence de proximité. Le 1^{er} octobre, la MINUSS a organisé une séance sur l'accord sur le statut des forces à l'intention de 35 représentants des pouvoirs publics (dont 4 femmes) dans le Bahr el-Ghazal septentrional, et abordé les questions des obstacles à l'efficacité opérationnelle, à la coopération et à l'accès humanitaire. Grâce au soutien technique important apporté par la MINUSS et ses partenaires, le Gouvernement a lancé, le 10 octobre, le plan d'action du Soudan du Sud en faveur du retour, de l'intégration et du relèvement pour la période 2024-2028 afin de promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées, rapatriées et réfugiées.

45. Le 16 juillet, la MINUSS a organisé la cérémonie de clôture du premier projet de lutte contre la violence de proximité au Soudan du Sud, destiné aux ex-combattants. Mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avec l'assistance technique de la Mission et le financement de la France, le projet s'est déroulé de janvier 2023 à juin 2024 dans le Bahr el-Ghazal occidental. Il a bénéficié à 500 personnes (parmi lesquels 250 ex-combattants), dont 137 femmes.

46. Depuis le 27 août, la MINUSS fournit un soutien stratégique et technique à la mise en œuvre du projet de promotion des partenariats avec les populations du Nil Blanc et du fleuve Sobat dans la lutte contre la violence de proximité aux fins de la cohésion socioéconomique et de l'utilisation pacifique du Nil Blanc et du fleuve Sobat, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix.

47. La force de la MINUSS a effectué 15 145 patrouilles, dont 566 patrouilles intégrées, composées de membres de la police des Nations Unies et du personnel civil,

aux fins de la protection des civils. La force a maintenu sa capacité d'intervention en cas de crise grâce au maintien d'une force mobile et réactive. Elle a pu le faire en menant 4366 patrouilles de protection.

48. Afin d'accroître son champ opérationnel, de dissuader les attaques contre les civils et de sécuriser les principales voies d'approvisionnement, la Mission a maintenu quatre bases opérationnelles temporaires de durée prolongée à Koch, Jamjang, Abiemnom et Tamboura.

49. Au 15 octobre, la police des Nations Unies avait effectué 7 442 patrouilles, dont 79 patrouilles intégrées et 3 939 patrouilles comprenant des femmes. Seize équipes d'intervention rapide étaient prêtes à intervenir en cas d'atteintes à la sécurité, en soutien à la Police nationale sud-soudanaise à Djouba, Malakal et Bentiu. Sept ateliers ont été organisés à l'intention de 175 acteurs locaux (dont 75 femmes) et 65 membres de la Police nationale sud-soudanaise (dont 25 femmes). La police des Nations Unies a imprimé 500 exemplaires de son livre sur la gestion des affaires criminelles à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise. Parmi ceux-ci, 300 exemplaires ont été livrés dans l'Équatoria-Central, tandis que les autres exemplaires seront distribués à parts égales dans les neuf autres États. La police des Nations Unies a également aidé la Police nationale sud-soudanaise à traduire un manuel pratique de la police de l'arabe vers l'anglais.

50. Au total, 62 membres de la police hors unités constituées ont été envoyés dans la base opérationnelle temporaire de Tamboura et dans les cinq bases opérationnelles de compagnie à Yei, Akobo, Pibor, Renk et Kodok, pour renforcer la confiance, échanger avec les principaux dirigeants, améliorer les capacités de la Police nationale sud-soudanaise et fournir des prestations aux populations. La police des Nations Unies a assuré la sécurité lors de quatre missions d'acheminement de l'aide humanitaire et de 46 escortes d'ingénieurs et d'autres personnes.

51. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a répondu à 695 demandes de détection, d'élimination et de neutralisation de mines terrestres et d'engins explosifs, émanant de la MINUSS et des populations locales. Ces activités ont permis aux populations d'avoir accès en toute sécurité à 54 zones agricoles, cinq hôpitaux et quatre sources d'eau. Au total, 1 056 engins explosifs ont été éliminés et 936 729 mètres carrés de terres récupérées au cours de la période considérée. Le Service a sensibilisé des civils dans tout le pays au danger des engins explosifs, afin de les aider à renforcer leurs connaissances et à avoir un comportement plus sûr et de prévenir ainsi les accidents causés par ces engins. Au total, 80 605 personnes en ont bénéficié (13 199 hommes, 15 268 femmes, 27 474 garçons et 24 664 filles), dont 5 930 personnes ayant fui le conflit au Soudan.

52. Le Service de la lutte antimines a travaillé en étroite collaboration avec les autorités locales, la MINUSS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et d'autres partenaires humanitaires pour soutenir l'intervention d'urgence face aux inondations, en particulier dans l'État du Haut-Nil. Les efforts ont porté sur l'évaluation des zones déminées, l'élimination des engins explosifs et la sensibilisation des populations touchées et des intervenants humanitaires au risque des engins explosifs.

Climat et paix et sécurité

53. En raison de la gravité des inondations en cours, le Gouvernement a émis plusieurs alertes. À la demande du Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies, dirigée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a apporté son soutien, notamment en remettant des analyses visant à éclairer l'établissement du Plan national 2024 de préparation et de réponse aux inondations, en élaborant des messages destinés à sensibiliser le public et en coprésidant l'équipe spéciale nationale

chargée des inondations. En soutien aux administrations des États fédérés et aux autorités des comtés, la MINUSS a localisé et cartographié sur tout le territoire 243 zones surélevées où les populations pourraient s'installer pour échapper à la montée des eaux, le Gouvernement étant responsable de la sûreté et de la sécurité dans ces lieux. Elle a également établi une base de données sur la sensibilité aux conflits afin de suivre les effets et de faciliter la coordination des interventions et organisé 55 activités de sensibilisation des populations et cinq dialogues de paix afin d'atténuer les risques de conflit, en particulier dans les zones frontalières instables et les zones élevées servant de refuge.

C. État de droit et application du principe de responsabilité

54. Entre juillet et août, la MINUSS a accompagné un tribunal itinérant à Bentiu pour juger les infractions pénales dans l'État de l'Unité. Le tribunal a entendu 105 affaires (dont 41 affaires pénales), qui ont donné lieu à 49 condamnations et 27 relaxes. L'initiative, qui s'est appuyée sur les déploiements précédents à Koch et à Mayom, a donné aux victimes les moyens de demander justice. Elle visait également à encourager le déploiement permanent des autorités judiciaires dans l'État de l'Unité, le seul à ne pas avoir de juge désigné depuis 2013. Le Gouverneur de l'État a profité de l'occasion pour renouveler ses interdictions de la pratique du prix du sang et des mariages d'enfants et des mariages forcés.

55. Du 30 juillet au 27 août, la Mission a aidé la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à déployer une mission de préparation des dossiers et une cour martiale générale à Maridi, dans l'Équatoria-Occidental. La cour martiale générale a statué sur 12 affaires, dont des meurtres, et prononcé des condamnations contre huit membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et un membre des Forces unifiées nécessaires qui étaient déployées dans l'Équatoria-Occidental. La Mission a ensuite facilité un dialogue civilo-militaire sur l'élimination de la violence sexuelle.

56. Le 7 août, la MINUSS a facilité le premier procès entièrement virtuel du pays. Un juge de la Haute Cour basé à Djouba a présidé une audience pour meurtre tenue par visioconférence à Malakal. Ce procès a offert l'occasion de s'attaquer au problème de la détention provisoire prolongée dans les zones dépourvues d'autorités judiciaires, lorsque le déploiement d'audiences foraines n'est pas possible.

57. Dans l'État de Jongleï, la MINUSS a aidé une équipe judiciaire à enquêter sur des cas de violence à l'échelon infranational, renforçant ainsi la confiance dans les institutions judiciaires. En attendant la nomination d'autorités judiciaires permanentes dans la Zone administrative du Grand Pibor, la MINUSS a soutenu le déploiement temporaire d'une équipe d'enquête chargée de boucler des dossiers d'affaires pénales.

58. En complément de son soutien technique à la chaîne judiciaire, la MINUSS a livré des infrastructures essentielles à l'état de droit. La rénovation des locaux judiciaires à Malakal et d'un palais de justice à Pibor visait à renforcer les capacités judiciaires en permettant l'affectation de juges supplémentaires dans l'État du Haut-Nil et dans la Zone administrative du Grand Pibor. Les infrastructures pénitentiaires ont été améliorées dans le Haut-Nil et le Bahr el-Ghazal occidental. La rénovation du camp agricole de Thuro Majok et du quartier des mineurs de la prison de Malakal visait à aider l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud à améliorer les conditions de détention. La ferme pénitentiaire visait à réduire la surpopulation carcérale en accueillant les détenus condamnés pour des délits mineurs transférés de la prison d'État ; elle servait également à leur faire acquérir des compétences agricoles en vue de leur réinsertion sociale et à lutter contre l'insécurité alimentaire.

59. La MINUSS a également renforcé les capacités des agents pénitentiaires en facilitant la formation de 35 agents (dont 17 femmes) à la gestion des prisons à Torit, de 40 agents (dont 15 femmes) à la sécurité pénitentiaire à Bentiu, et de 25 agents (dont 5 femmes) aux exercices anti-émeutes à Yambio. Afin de contribuer au désengorgement des prisons et de lutter contre les détentions illégales, la Mission a apporté son concours à l'examen des dossiers des détenus à Rumbek, Aweil, Torit, Kuacjok, Bentiu et Bor, ce qui a permis la libération de 569 détenus (dont 60 femmes et 81 mineurs).

60. Au centre de détention de Malakal, afin d'assurer la sécurité des résidents du site de protection des civils, la Mission a traité la mise en détention de 51 personnes (dont 5 femmes et 4 mineurs) en procédant à diverses estimations des risques pour savoir s'il fallait remettre les détenus aux autorités nationales ou les relâcher au sein de la communauté du site de protection des civils. Au total, 41 détenus (dont 2 femmes et 2 mineurs) ont été remis aux autorités nationales.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

61. La force de la MINUSS a effectué 243 patrouilles de longue durée, 1 323 patrouilles de courte durée et 1 170 tâches de protection de la force afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et de veiller à la protection des travailleurs humanitaires.

62. La MINUSS et ses partenaires humanitaires ont renforcé leur état de préparation et leurs moyens d'intervention en prévision des inondations dans tout le pays, ce qui a entraîné l'activation de comités et l'élaboration de plans de gestion des inondations et de sensibilisation, notamment dans les États de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Oriental, de Jongleï, des Lacs, de Ouarrap, de l'Unité, du Haut-Nil, du Bahr el-Ghazal septentrional et du Bahr el-Ghazal occidental.

63. Dans le Bahr el-Ghazal occidental, le 26 juillet, la Mission a aidé le Ministère de l'éducation de l'État à distribuer des kits de dignité à 156 filles du payam de Rocrocdong (comté de la Rivière-Jour).

64. Pour que les soldats de la paix et les partenaires humanitaires puissent se déplacer sans craindre les engins explosifs, le Service de la lutte antimines a inspecté et déminé 183 kilomètres de routes définies comme prioritaires par la Mission et escorté des patrouilles sur une distance de 825 kilomètres. Il a également continué de déminer des terrains en vue de l'établissement de sites de réinstallation pour les personnes déplacées, notamment dans le Bahr el-Ghazal occidental et le Haut-Nil, à la suite de demandes de l'Organisation internationale pour les migrations et de la Commission de secours et de relèvement du Soudan du Sud, respectivement.

E. Surveillance des violations des droits humains et enquêtes y relatives

65. La MINUSS a recensé et confirmé 206 cas de violence, concernant 1 039 civils, dont 74 femmes et 62 enfants (46 garçons et 16 filles). Le bilan s'établit à 356 civils tués, 325 blessés, 118 enlevés, 218 arrêtés et détenus arbitrairement et 22 détenus illégalement et maltraités. En tout, 63 % des cas ont été imputés aux milices locales et aux groupes de défense civile, 31 % aux forces de sécurité gouvernementales et à d'autres groupes armés et 6 % à des éléments armés non identifiés. Au cours de la période considérée, la MINUSS a recensé 13 exécutions extrajudiciaires. Les exécutions extrajudiciaires commises par les autorités étatiques et le personnel de

sécurité ont continué de s'intensifier dans l'État de Ouarrap, malgré les appels lancés aux autorités pour qu'elles mettent fin à cette pratique et respectent l'état de droit.

66. La Mission a recensé 11 cas d'atteinte à l'espace civique et politique, concernant 47 hommes, occasionnés par les forces de sécurité gouvernementales et par les autorités des États et des comtés, à savoir 8 cas d'arrestation et de détention arbitraires de militants de la société civile et d'un journaliste, 1 cas d'amende administrative forfaitaire pour une réunion publique pacifique, 1 cas d'intimidation d'un représentant des médias et 1 cas de fermeture forcée d'une organisation non gouvernementale. La censure des médias, les restrictions à la liberté de réunion pacifique et les menaces et intimidations visant des membres de la société civile et des critiques du Gouvernement qui s'expriment ouvertement ont entravé le débat public sur les élections et le processus d'élaboration de la constitution.

67. La MINUSS a mené 69 activités de renforcement des capacités en matière de droits humains, auxquelles 2 014 personnes (dont 770 femmes) ont participé. Le but de ces activités était de renforcer les capacités des fonctionnaires, des forces de sécurité, des institutions des droits humains, des organisations de la société civile, des groupes de femmes et de jeunes, des étudiants, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des personnes handicapées, des détenus et des responsables locaux afin qu'ils puissent défendre et protéger les droits humains.

68. La MINUSS a également fourni une assistance technique à la commission parlementaire spécialisée de l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée chargée des questions de paix et de réconciliation concernant le projet de loi de 2024 relatif à la Commission vérité, réconciliation et apaisement et le projet de loi de 2024 relatif à l'Autorité d'indemnisation et de réparation afin de vérifier qu'ils sont conformes aux normes et principes relatifs aux droits humains. Elle a prêté un appui technique et logistique à huit membres de la commission parlementaire spécialisée afin qu'ils puissent effectuer une visite d'étude au Rwanda entre le 11 et le 18 août. L'objectif de cette visite, axée sur la justice transitionnelle et les dispositifs d'application du principe de responsabilité, était d'approfondir la compréhension des mécanismes et processus de justice transitionnelle et d'enrichir les dispositions des deux projets de loi. Le 3 septembre, l'Assemblée législative nationale provisoire revitalisée a adopté les deux projets de loi en troisième, quatrième et dernière lecture, avec des modifications mineures qui seront incorporées par la commission parlementaire spécialisée, la version finale devant être soumise à M. Kiir pour promulgation. L'adoption des projets de loi démontre l'engagement politique et juridique des pouvoirs exécutif et législatif à appliquer les dispositions du chapitre 5 de l'Accord revitalisé.

1. Les enfants et les conflits armés

69. La MINUSS a confirmé 26 violations graves perpétrées contre 19 enfants (10 garçons, 4 filles et 5 de sexe inconnu), à savoir l'enlèvement de cinq garçons, le meurtre et la mutilation de huit enfants (cinq de sexe inconnu, deux garçons et une fille), le recrutement et l'utilisation de quatre enfants (trois garçons et une fille) et le viol de deux filles. Deux attaques contre des écoles et quatre attaques contre des hôpitaux ont été confirmées. La Mission a également confirmé l'utilisation d'une école et d'un hôpital à des fins militaires par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Sept garçons ont quitté des groupes armés : quatre ont été libérés par le Front de salut national, tandis que trois se sont échappés de groupes armés inconnus. Les violations se sont produites dans les États de l'Équatoria-Central (11), de l'Équatoria-Occidental (8), de l'Unité (2), du Haut-Nil (2), du Bahr el-Ghazal occidental (1), de l'Équatoria-Oriental (1) et de Jonglei (1), et ont été attribuées au Front de salut national (11), aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (8), à l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (3), aux Forces armées

soudanaises (2) et à la Police nationale sud-soudanaise (1), et 1 violation n'a pas été attribuée car elle était due à des engins non explosés.

70. La MINUSS a aidé le Gouvernement à tenir, du 17 au 19 septembre, une conférence nationale sur la protection des enfants contre leur recrutement et leur utilisation, à laquelle ont participé 120 parties prenantes (dont 43 femmes). La conférence a permis de faire prendre conscience de l'augmentation inquiétante du nombre de cas confirmés de recrutement et d'utilisation d'enfants au Soudan du Sud depuis 2023 et de plaider en faveur d'un renforcement des mesures visant à demander des comptes aux responsables et à intervenir pour faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants. Les participants ont recommandé de créer un bureau de protection de l'enfance au sein du Cabinet présidentiel afin de donner une plus grande visibilité aux questions qui concernent les enfants, de mettre un terme à l'enrôlement d'enfants et d'amener les responsables à répondre de leurs actes.

71. La MINUSS a organisé 56 séances de sensibilisation à la protection de l'enfance à l'intention de 3 767 personnes (dont 1345 femmes), à savoir 3 321 acteurs locaux (dont 1 314 femmes), 298 membres des forces de sécurité gouvernementales (dont 17 femmes), 103 responsables de l'administration (dont 14 femmes) et 45 officiers du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (tous des hommes). Les séances ont permis aux participants d'acquérir des connaissances et des compétences essentielles pour leur permettre de repérer, de signaler et de prévenir les six violations graves et d'y répondre.

2. Violences sexuelles liées aux conflits

72. La MINUSS a recensé et vérifié 87 faits de violences sexuelles liées au conflit, concernant 90 personnes (57 femmes, 2 hommes et 31 filles), âgées de 11 à 55 ans. Ces faits se sont produits dans les États de l'Équatoria-Occidental (68), du Bahr el-Ghazal occidental (6), de Ouarrap (quatre), de l'Équatoria-Oriental (3), de l'Équatoria-Central (3), du Bahr el-Ghazal septentrional (1), des Lacs (1) et de Jongleï (1), et ont été imputés à des milices communautaires (59 cas), à des éléments armés non identifiés (14), aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (7), à la Police nationale (2), au MPLS dans l'opposition (2), au Service national de sécurité (1), aux services de pompiers (1) et aux Forces armées soudanaises (1). Trente-sept personnes survivantes ont reçu une assistance médicale d'urgence et 11 ont été orientées vers une prise en charge psychologique ; 26 cas ont été signalés à la Police nationale sud-soudanaise.

73. Au cours des déploiements d'audiences foraines soutenus par la MINUSS à Bentiu et à Maridi, six affaires de violences sexuelles ou fondées sur le genre ont été jugées, donnant lieu à des condamnations. La cour martiale générale de Maridi a reconnu coupables deux membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les a condamnés respectivement à 10 et 14 ans d'emprisonnement et à leur renvoi immédiat des forces armées. Les personnes survivantes d'infractions liées aux violences sexuelles et fondées sur le genre ont bénéficié d'une représentation en justice gratuite et d'un soutien psychosocial, ce dernier étant fourni par des partenaires locaux.

74. La MINUSS a continué de mener ses campagnes de communication visant à mobiliser les autorités compétentes en faveur du Plan d'action commun des forces armées sur la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits au Soudan du Sud, qui a été renouvelé jusqu'en décembre 2026. Toutefois, le mandat du Comité mixte d'application n'a pas encore été renouvelé, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple n'ayant pas désigné ceux de leurs membres qui siègeront dans cet organisme. La MINUSS s'est entretenue avec le Ministre de la défense et des anciens combattants

et le Conseil de défense conjoint pour demander instamment le renouvellement du mandat du Comité.

75. Afin de protéger les civils contre les violences sexuelles et fondées sur le genre et les violences sexuelles liées au conflit, de prévenir leur apparition et d'aider les personnes survivantes à accéder aux services, la conseillère pour les questions de genre a dirigé des missions intégrées sur le terrain dans les points chauds de Bagari et de Boro Medina, dans le Bahr el-Ghazal occidental, les 24 et 26 juillet respectivement. Les missions ont touché plus de 140 femmes, qui ont signalé peu de cas de violences sexuelles ou fondées sur le genre, mais ont noté une augmentation des cas de VIH et un manque de services de santé et d'éducation. À Cueibet, dans l'État des Lacs, les patrouilles ont mis en évidence qu'il fallait que la Mission soit fréquemment présente et qu'il y ait des tribunaux itinérants pour traiter les affaires relevant du droit écrit et renforcer la confiance de la population. Lors d'une patrouille menée dans le camp de personnes déplacées n° 3 de Djouba, en réponse à une augmentation des cas signalés de violences sexuelles et fondées sur le genre, 27 femmes ont participé à des groupes de discussion. D'autres échanges avec les autorités des États et des organisations de défense des droits des femmes, qui ont touché plus de 60 femmes dans les États de Ouarrap, des Lacs, du Bahr el-Ghazal septentrional et de l'Equatoria-Oriental, se sont concentrés sur l'inclusion des femmes dans les processus constitutionnels et électoraux.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

76. Afin de soutenir l'inclusion et la participation des femmes à l'Initiative Tumaini et au processus de paix en général, la MINUSS a apporté un soutien financier à cinq dirigeantes, représentant le Bloc des femmes du Soudan du Sud, le monde universitaire et des organisations de la société civile, pour qu'elles puissent participer à l'Initiative Tumaini à Nairobi en tant qu'observatrices. Avant leur départ, la MINUSS a facilité les consultations qu'ont menées les dirigeantes avec les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes afin de se faire l'écho de leurs points de vue et de leurs aspirations sur les questions clés. À leur retour, les dirigeantes ont organisé un atelier de restitution du 3 au 5 septembre avec d'autres acteurs non politiques de l'Initiative Tumaini, au cours duquel elles ont discuté du protocole sur la gestion financière et la gestion des ressources. L'atelier a produit des contributions et des recommandations concernant le protocole qui seront communiquées au secrétariat de l'Initiative Tumaini pour examen.

77. En prolongement de son soutien à la phase conceptuelle du projet du Fonds pour la consolidation de la paix intitulé « Les femmes dans le secteur de la sécurité au Soudan du Sud : une voie vers un leadership inclusif et porteur de changement », la MINUSS a continué de fournir un appui stratégique et technique au projet pendant sa phase d'exécution, qui a débuté le 3 septembre par un atelier cofacilité par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements et déontologie et discipline

78. Au 15 octobre, l'effectif civil de la MINUSS était de 2 680 personnes, à savoir 869 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 269 femmes, soit

31 %), 1 397 membres du personnel recruté sur le plan national (dont 235 femmes, soit 17 %) et 414 Volontaires des Nations Unies (dont 162 femmes, soit 39 %).

79. La composante policière de la Mission comprenait 1 602 personnes (effectif autorisé : 2 101), à savoir 702 policiers hors unités constituées (dont 215 femmes, soit 31 %), 850 membres d'unités de police constituées (dont 216 femmes, soit 25 %) et 50 membres du personnel fourni par des gouvernements, dont 22 femmes (44 %).

80. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 965 personnes, à savoir 225 officiers de liaison (dont 70 femmes, soit 31 %), 424 officiers d'état-major (dont 91 femmes, soit 21 %) et 13 316 membres des contingents (dont 979 femmes, soit 7 %).

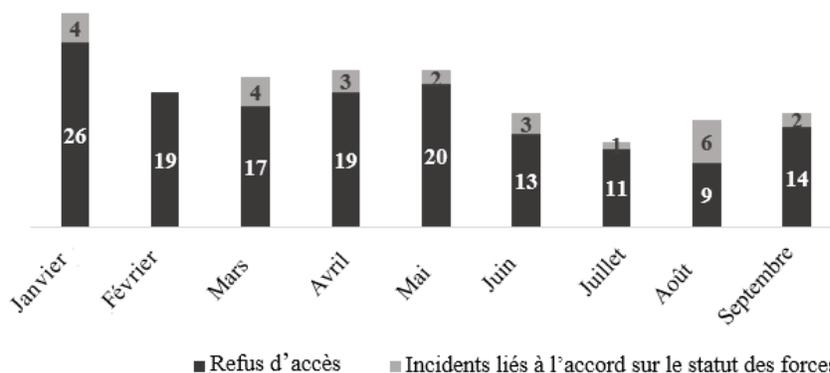
81. Conformément à la politique applicable, les informations relatives à une éventuelle conduite répréhensible ou à une faute professionnelle ont été traitées sans délai. Du 1^{er} juillet au 30 septembre, 19 allégations de conduite répréhensible ou de faute professionnelle ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. Aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée au cours de la période considérée. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

82. Au 30 septembre, la MINUSS avait enregistré 43 incidents liés à l'accord sur le statut des forces. Parmi ces incidents, 34 concernaient des restrictions à la circulation imposées par les autorités gouvernementales, qui ont entravé les patrouilles de la MINUSS dans les États de l'Équatoria-Occidental, de l'Équatoria-Oriental et de l'Équatoria-Central, de Ouarrap, de Jongleï, du Bahr el-Ghazal occidental, des Lacs et du Haut-Nil. Vingt-huit patrouilles aériennes dynamiques et patrouilles terrestres de la MINUSS ont été annulées parce que les documents comportant des renseignements et les garanties de sécurité aérienne n'avaient pas été approuvés par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance.

83. Le 23 juillet, dans le Bahr el-Ghaza occidental, au cours d'une patrouille effectuée en appui à la police locale au poste de police de Naivasha, une équipe de la police des Nations Unies a été harcelée par le personnel du Service national de sécurité. Le 2 août, dans l'État de Jongleï, une personne associée à la MINUSS a été harcelé verbalement et agressé physiquement par le personnel de sécurité des autorités de la Zone administrative du Grand Pibor alors qu'elle montait à bord d'un vol des Nations Unies à destination des collines de Maruwa. Le 11 septembre, un journaliste de Radio Miraya a été arrêté et s'est vu confisquer son téléphone par le personnel du Service national de sécurité à Wau, alors qu'il interviewait un membre du parlement de l'État qui était en train d'être expulsé de force de sa maison.

Nombre de violations de l'accord sur le statut des forces, par mois et par catégorie



Source : Groupe des affaires juridiques de la MINUSS.

84. Le 7 août, au point de passage de la frontière de Nimule, le Bureau du Chef du renseignement militaire a saisi le conteneur d'un contingent de la MINUSS contenant du matériel militaire appartenant au pays fournisseur, notamment des gilets pare-balles et des casques, au motif que le matériel n'était pas déclaré. Pourtant, le matériel militaire figurait sur la liste des marchandises jointe aux documents de dédouanement communiqués par la MINUSS au Gouvernement et au quartier-général du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et avait été dédouané avant l'importation de la cargaison. Le 23 septembre, le bureau du Chef du renseignement militaire a procédé à une fouille non autorisée du conteneur. Celui-ci a finalement été libéré, mais le matériel est resté saisi.

85. Au cours de la période considérée, 245 délits et actes de harcèlement commis contre du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été enregistrés. Dans la plupart des cas, il s'agissait de faits mineurs dans lesquels la Police nationale sud-soudanaise et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont exigé de l'argent pour des infractions supposées au Code de la route ou la présentation de documents prétendument incorrects lors de l'entrée au Soudan du Sud à l'aéroport international de Djouba, principal point d'entrée du personnel des Nations Unies. Plusieurs cas notables de vols à main armée et de fusillades ont été enregistrés, en particulier à Djouba. Le 3 août, un membre du personnel des Nations Unies recruté sur le plan local a été blessé par balle alors qu'il s'occupait d'affaires personnelles à Djouba. Depuis le 1^{er} janvier, sept membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales internationales recrutés sur le plan local ont été tués, dont un membre du personnel d'une organisation non gouvernementale internationale au cours de la période considérée.

VIII. Optimisation de la performance

86. La police des Nations Unies a évalué une unité de police constituée à Djouba et une à Malakal, respectivement le 23 juillet et le 14 août. Les résultats des évaluations étaient satisfaisants dans l'ensemble, mais les deux unités présentaient des insuffisances sur le plan du matériel appartenant aux contingents eu égard à la destruction de munitions périmées et au réapprovisionnement en munitions, et étaient toujours soumises à un plan d'amélioration de la performance.

87. La MINUSS a mené 18 évaluations dans six secteurs (est, ouest, sud, nord, État de l'Unité et Djouba) parmi les unités d'infanterie, d'aviation, de police militaire, de médecine, de génie et de marine. Celles-ci ont été jugées bien entraînées et prêtes sur

le plan opérationnel, conformément aux normes des Nations Unies. Certaines unités, bien que donnant satisfaction dans l'ensemble, présentaient des lacunes qui sont en train d'être corrigées.

IX. Observations et recommandations

88. Je prends note de la décision prise le 13 septembre par les parties à l'Accord revitalisé d'allonger de deux ans la période de transition et de reporter les élections à décembre 2026. Malheureusement, cet allongement a été rendu nécessaire par le fait que les conditions essentielles à la tenue d'élections crédibles et pacifiques n'ont pas été remplies avant la fin de la période de transition arrêtée originellement. Convenu par les parties et exécuté conformément aux dispositions de l'article 8.4 de l'Accord revitalisé, il nécessitera une volonté politique ferme, un calendrier clair assorti de critères de référence clés et des ressources financières suffisantes pour que les tâches inachevées soient menées à bien. L'ONU reste prête à étudier tous les moyens possibles d'accélérer les progrès et d'aider les parties à franchir ces étapes critiques, de sorte que tout soit mis en œuvre pour que la période de transition se conclue de façon positive.

89. Les lacunes recensées dans mon évaluation d'avril 2024 (voir [S/2024/297](#)) persistent et les parties doivent encore atteindre une « masse critique » en ce qui concerne le respect des conditions pour le déroulement pacifique d'élections libres, équitables et fiables. Des élections mal organisées, qui apparaîtraient faussées, pourraient risquer de faire capoter l'Accord revitalisé. Il est indispensable de garantir un espace politique et civique sûr. À cette heure, il n'est pas question de faiblir et il faut de toute urgence faire des progrès pour rétablir la confiance au sein de la population sud-soudanaise.

90. Je salue l'action de concertation menée par le mécanisme trilatéral avec la Commission nationale de révision de la Constitution, la Commission électorale nationale, le Conseil des partis politiques et d'autres institutions clés afin d'évaluer leurs préparatifs et de les accompagner dans ce processus. Le Gouvernement doit immédiatement renforcer les capacités institutionnelles pour instaurer les conditions nécessaires à la tenue d'élections crédibles dans les délais impartis, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de la constitution et l'inscription sur les listes électorales. L'allongement de la transition signifie que l'ONU et les partenaires internationaux doivent adapter leur cadre d'intervention en fonction de nouvelles échéances et redoubler d'efforts pour aider les parties à progresser vers la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

91. Je souhaite vivement que le dialogue se poursuive dans le cadre de l'Accord revitalisé, ainsi que dans d'autres cadres, afin d'associer également des non-signataires, y compris l'Initiative Tumaini. Il est également essentiel d'assurer la complémentarité de ces initiatives et de maintenir des possibilités d'inclusion et de renforcement de la confiance. Les acteurs régionaux, en particulier l'IGAD, doivent s'investir davantage pour remettre la question du Soudan du Sud au cœur des débats et mettre en œuvre des mesures de renforcement de la confiance.

92. Compte tenu de l'incertitude générée par les retards pris dans l'application des dispositions transitoires de sécurité, je m'inquiète des répercussions que pourraient avoir les poches de violence qui existent dans certaines zones sensibles du pays. J'engage le Gouvernement à accélérer la mise en place et le déploiement des Forces unifiées nécessaires dans l'intérêt de la création d'une force neutre et professionnelle chargée de lutter contre les affrontements intercommunautaires et d'instaurer un environnement sûr et sécurisé, condition essentielle à la tenue d'élections crédibles.

93. Je me félicite de l'adoption du projet de loi relatif à la Commission vérité, réconciliation et apaisement et de celui relatif à l'Autorité d'indemnisation et de réparation, et je souhaite vivement qu'ils soient promulgués sans délai en vue de leur application pleine et effective.

94. Je suis préoccupé par l'aggravation de la situation humanitaire. Les inondations ont des conséquences qui menacent à présent de créer de nouveaux conflits, les populations recherchant des ressources rares sur des terrains plus élevés. Je salue les efforts de collaboration déployés par la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir les dispositifs nationaux d'alerte rapide, y compris la surveillance des niveaux d'eau, et pour mobiliser le Gouvernement dans des activités de sensibilisation, ainsi que pour organiser des dialogues de paix entre les populations exposées aux risques d'inondation et à l'insécurité qui en découle. Ces efforts doivent être intensifiés.

95. Alors que la situation est déjà fragile, les effets cumulés de l'afflux au Soudan du Sud de près de 800 000 personnes fuyant le conflit au Soudan sont préoccupants. Parallèlement, l'inflation continue d'éroder le pouvoir d'achat de la population, aggravant ainsi les difficultés du quotidien pour les citoyens ordinaires du Soudan du Sud. Ces problèmes ont par ailleurs une incidence sur l'environnement opérationnel pour la fourniture de l'aide et menacent les investissements nécessaires à la transition politique. Les crises économique et humanitaire risquent d'aggraver les menaces existantes pour la sécurité.

96. Une aide supplémentaire est nécessaire pour réduire le manque de financement du Plan de réponse aux besoins humanitaires. Il est absolument vital de tout mettre en œuvre dès aujourd'hui pour atteindre les personnes les plus vulnérables. J'encourage le Gouvernement à faciliter la prestation des services humanitaires essentiels et à prendre des mesures budgétaires pour atténuer les effets de la situation économique. En outre, je l'invite à donner la priorité au financement des services de base et des programmes de protection sociale, et ce, de manière transparente. Le Gouvernement a promis de verser des fonds directement aux États et aux comtés les plus touchés par les inondations et de financer les activités de préparation essentielles, or ces promesses doivent être résolument suivies d'effet.

97. Pour conclure, je tiens à remercier chaleureusement le personnel de la MINUSS et l'équipe de pays des Nations Unies, dont le travail quotidien permet de mieux comprendre les difficultés que rencontrent des milliers de civils, de contribuer à alléger les souffrances de nombreuses personnes et de trouver des solutions créatives alors que les ressources s'amenuisent. Je remercie mon représentant spécial pour le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, pour le rôle décisif qu'il joue, ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, qui ont apporté à la Mission des contributions essentielles sous la forme de moyens humains et matériels. Enfin, je salue avec enthousiasme l'action des partenaires humanitaires locaux et internationaux, qui sont résolus à fournir une aide humanitaire vitale à la population du Soudan du Sud en dépit d'un environnement opérationnel difficile.

Carte

